

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUIN 2020 20H15.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 6 juin 2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 29 mai 2020.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Bouillé, Coulon-Garcia, Hennon, Le Mazurier, Lemoine, Teulade, Dujardin, De Meulenaere, Fasseler, Gérard, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Merle, Michel

Absents excusés :

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Absents : 0

ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Bouillé est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 0016-2020 : ELECTIONS DES DELEGUES AU SIAC DU CEDRE

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts du Syndicat et conformément au code général des collectivités territoriales, il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à la carte du CEDRE.

Il est procédé à bulletin secret à l'élection des délégués :

TITULAIRES :

- **Monsieur Alexandre DE MEULENAERE**

Né le 02/10/1981 à Coulommiers

11, Rue des Mœurs

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

- **Monsieur Philippe FASSELER**

Né le 20/11/1959 à Paris

11, route de Nangis

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

SUPPLEANT :

- **Madame Vanessa Lemoine**

Née le 19/06/1981 à Provins

4, rue de l'église

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

DELIBERATION N° 0017-2020 : ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts du Syndicat et conformément au code général des collectivités territoriales, il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant au SDESM.

Il est procédé à bulletin secret à l'élection des délégués :

TITULAIRES :

- **Monsieur Philippe FASSELER**

Né le 20/11/1959 à Paris

11, route de Nangis

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

- **Monsieur Gérard GERAULT**

Né le 20/07/1957 à Saint-Fraimbault- sur – Pisse

Hameau de Villeflond

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

SUPPLEANT :

- **Monsieur Christophe GUILLOTEAU**

Né le 08/03/1968 à Fontenay sous Bois

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

DELIBERATION N° 0018-2020 : ELECTIONS DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE DE LA REGION DE PROVINS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des statuts du Syndicat et conformément au code général des collectivités territoriales, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIVOS.

Il est procédé à bulletin secret à l'élection des délégués :

TITULAIRE :

- **Madame Carine TEULADE**

Née le 11/07/1973 à Meaux

14, rue de la Fontaine à l'Ange

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

SUPPLEANT :

- **Madame Brigitte HENNON**

Née le 17/06/1957 à Paris

12, rue de l'église

77970 BANNOST-VILLEGAGNON

DELIBERATION N° 0019-2020 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner au sein du conseil, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à la commission d'appel d'offre.

Monsieur De Meulenaere, Maire est Président de droit.

TITULAIRES :

- M. Fasseler Philippe
- M. Merle Philippe
- M. Mayerowitz Patrick

SUPPLEANTS :

- M. Guilloteau Christophe
- Mme Hennon Brigitte
- Mme Le Mazurier Martine

DELIBERATION N° 0020-2020 : COMMISSIONS COMMUNALES et GROUPES DE TRAVAIL

Monsieur le Maire souhaite créer plusieurs commissions et groupes de travail communaux afin de rendre chaque conseiller municipal participatif.

COMMISSION URBANISME :

- Grand François
- Guilloteau Christophe
- Hennon Brigitte
- Le Mazurier Martine
- Michel Patrick

GROUPES DE TRAVAIL :

Petite enfance : Bouillé Blandine, Dujardin Sylvain, Hennon Brigitte, Lemoine Vanessa, Mayerowitz Patrick

Matériel et outillage : De Meulenaere Alexandre, Gérault Gérard, Merle Philippe, Michel Patrick.

Bâtiments communaux, travaux, voirie : Dujardin Sylvain, Fasseler Philippe, Grand François, Guilloteau Christophe, Hennon Brigitte, Le Mazurier Martine, Merle Philippe, Michel Patrick, Mayerowitz Patrick.

Communication : Coulon-Garcia Leslie, Dujardin Sylvain, Lemoine Vanessa, Teulade Carine.

Conseil des jeunes : Coulon-Garcia Leslie, Lemoine Vanessa, Teulade Carine.

DELIBERATION N° 0021-2020 : ELECTION D'UN DELEGUE A LA DEFENSE NATIONALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner au sein du conseil, 1 représentant à la DEFENSE NATIONALE.

Monsieur Sylvain DUJARDIN est élu à l'unanimité

DELIBERATION N° 0022-2020 : ELECTION D'UN DELEGUE AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner au sein du conseil, 1 représentant CNAS.

Madame COULON-GARCIA Leslie est élue à l'unanimité

DELIBERATION N° 0023-2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET COMMUNAL.

Sous la présidence de M. A De Meulenaere, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif de la commune 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	457 553,47 €
Recettes	495 512,87 €
Excédent de clôture	37 959,40 €

Investissement

Dépenses	155 777,65€
Recettes	386 241,27 €
Excédent de clôture :	230 463,62 €
Solde des Restes à réaliser : -	216 098,00 €
Besoin de financement :	53 169,27 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif pour l'année 2019.

DELIBERATION N° 0024-2020 : COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET COMMUNAL.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre De Meulenaere, Maire

- **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de la commune 2019,
- **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice du budget 2019, tant en recette qu'en dépense.
- **Considérant** la conformité des opérations,
- **Déclare** que le compte de gestion du budget de l'année 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 0025-2020 : VOTE DES TAXES 2020.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 190 000,00 € ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité**

Article 1^{er} : décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à 2019 comme suite :

	2019	2020
Foncier bâti	15,20%	15,20 %
Foncier non bâti	32,30%	32,30 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Article 2 : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DELIBERATION N° 0026-2020 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 101 299,83€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 350 536,57€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 129 163,79€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 388 495,97€

Intégration de la section d'investissement du budget eau : 33 764,94€

Intégration de la section de fonctionnement du budget eau : 91 873,10€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 585 015€

En recettes pour un montant de : 368 917€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 53 169,27€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 53 169,27€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 325 899,97€

DELIBERATION N° 0027-2020 : BUDGET COMMUNAL 2020.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	825 259,97 €	825 259,97 €
Section d'investissement	762 904,97 €	762 904,97 €
TOTAL	1 588 164,94€	1 588 164,94 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Conseil municipal

04/06/2020

Page 5 | 9

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	825 259,97 €	825 259,97 €
Section d'investissement	762 904,97 €	762 904,97 €
TOTAL	1 588 164,94€	1 588 164,94 €

DELIBERATION N° 0028-2020 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal,

Après avoir examiné le besoin de financement des associations de la commune,

Décide à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

ARTICLE 6574	9500,00€
Association Loisirs et rencontres	250,00€
ASBV (tennis)	250,00€
ADMR	600,00€
Association des pompiers de Jouy	90,00€
SILLAGE (0,42€ X 661habs)	288,00€
Association Bannost-Villegagnon Rando	250,00€
Association Bannost-Villegagnon Fretoy	250,00€
Association art'amuse	250,00€
Tennis de table	250,00€
Association Comité des Fêtes	5 000,00€
Club de foot Jouy Yvron	250,00€
Réserve d'emploi	1 772,00€

DELIBERATION N° 0029-2020 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de M. A De Meulenaere, chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du service assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	9 827,18 €
Recettes	478,47 €
Excédent de clôture :	- 9 348,71€

Investissement

Dépenses	478,47€
Recettes	3 014,84 €
Excédent de clôture :	2 536,37€
Solde des Restes à réaliser :	00 €
Besoin de financement :	00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'assainissement pour l'année 2019.

DELIBERATION N° 0030-2020 : COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre De Meulenaere, Maire

- **Après** avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget de l'assainissement 2019,
- **Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice du budget de l'assainissement 2019, tant en recette qu'en dépense.
- **Considérant** la conformité des opérations,
- **Déclare** que le compte de gestion du budget de l'assainissement de l'année 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 0031-2020 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 du budget de l'assainissement, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 66 116,38€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 11 420,51€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 2 536,37€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : - 9348,71€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 00,00€

En recettes pour un montant de : 00,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 00,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 00,00€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 071,80€

DELIBERATION N° 0032-2020 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2020.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 901,80 €	11 901,80 €
Section d'investissement	71 668,75 €	71 668,75 €
TOTAL	85 570,55€	85 570,55€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 901,80 €	11 901,80 €
Section d'investissement	71 668,75 €	71 668,75 €
TOTAL	85 570,55€	85 570,55€

DELIBERATION N° 0033-2020 : REMISE EXCEPTIONNELLE LOYER CAFE EPICERIE LA GRANGE

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures de gaz, d'eau et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19

Considérant que le café-épicerie la GranGe a dû restreindre son activité professionnelle en fermant la partie café durant la période de confinement,

Décide à l'unanimité de faire une remise exceptionnelle de son loyer pour les mois de mars et avril 2020.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

- Travaux de l'église :

Les travaux ont repris. La première réunion de chantier « post-confinement » a eu lieu le 2 juin. Un certain nombre de travaux supplémentaires au niveau des toitures des chapelles ont fait jour. Ces travaux étaient invisibles lors de la préparation du dossier, les entreprises et l'architecte n'ont pu les découvrir que lors du retrait des tuiles.

Un bilan financier est demandé à l'architecte pour connaître le montant estimatif de ces travaux. Une demande de subvention exceptionnelle supplémentaire sera sollicitée auprès de la DRAC (Direction Régionale des affaires culturelles), du département et de la région.

- Masques barrière en tissus du Conseil Départemental (COVID 19) :

Le département s'était engagé à donner 2 masques par personne. La commune a pu distribuer 400 masques, les 286 restants viennent d'être remis à Monsieur le Maire et seront distribués rapidement. Le lot constituant le 2^{ème} masque n'a pas encore été remis à la commune.

- Masques tissus Art'Amuse :

Les petites mains de l'association ont réalisé 680 masques tissus. 3 plages de distribution ont été organisées, les masques restants pourront être retirés tous les mardis après midi du mois de juin à la bibliothèque.

- Reprise de l'école le 11 mai avec 7 élèves la première semaine accueillis par Madame la directrice.

A compter du 9 juin une seconde enseignante reprend le travail en présentiel afin d'accueillir 18 élèves sur 2 classes.

- Modification des horaires d'accueil du public à la mairie le mercredi après-midi : 15h30- 17h30 au lieu de 14h00 16h30

-

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
DE MEULENAERE Alexandre		GERAULT Gérard	
FASSELER Philippe		GRAND François	
COULON- GARCIA Leslie		GUILLOTEAU Christophe	
HENNON Brigitte		LEMOINE Vanessa	
LE MAZURIER Martine		MAYEROWITZ Patrick	
BOUILLÉ Blandine		MERLE Philippe	
DUJARDIN Sylvain		MICHEL Patrick	
TEULADE Carine			